

## Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

## **Maxim SERMAND**

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 87 %

Fait le 15 décembre 2023

**CNIL**